



NOTE DE SERVICE N° 56 - 31 /MFB/DGD/IGD DU 06 MAI 2025

A Mesdames et Messieurs :

- Les Directeurs Centraux ;
- Les Directeurs Régionaux ;
- Les Commandants d'Unités.

Objet : Suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations et des plans de mitigation des risques.

Réf. :

- Ma Note de Service N° 030/MFB/DGD du 23 février 2024 ;
- Rapport N° 023/MFB/DGD/IGD/DCI-2025 du 02 mai 2025

Il m'a été donné de constater que le suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des séminaires de la Semaine des Douanes Ivoiriennes (SEDIV) et celles contenues dans les cartographies des risques, véritables opportunités de mitigation des risques, n'est pas traité avec la rigueur nécessaire par tous les services.

Je saisis l'occasion pour saluer les efforts des services, qui se reconnaîtront, qui y consacrent du temps.

Quant aux autres, je voudrais, par la présente, les appeler à la plus grande responsabilité.

Au demeurant, je voudrais rappeler les termes de ma Note de service visée en référence, par laquelle j'invite les Directeurs Centraux, les Directeurs Régionaux et les Commandants d'Unités à transmettre, à l'Inspection Générale des Douanes (IGD), aux fins de suivi-évaluation, leurs rapports trimestriels concernant la mise en œuvre des recommandations issues des séminaires de la Semaine des Douanes Ivoiriennes (SEDIV) et celles contenues dans les cartographies des risques.

C'est le lieu d'insister sur ces instructions qui doivent être respectées de façon stricte.

En tout état de cause, à compter de la signature de la présente, tout responsable qui ne se serait pas acquitté de ses tâches à l'échéance doit m'adresser un rapport relatif aux circonstances qui l'en auraient empêché. Une copie de ce rapport est transmise à l'IGD, à toutes fins utiles.

Je tiens au respect scrupuleux des présentes instructions de service.



Général DA Pierre A.

Commandeur de l'Ordre National

